

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE BONNAC-LA-CÔTE

OBJET DE L'ENQUÊTE ET PERSONNE PUBLIQUE RESPONSABLE

Par arrêté n°27036 en date du 12 septembre 2025, le **Président de Limoges Métropole a ordonné l'ouverture d'une enquête publique**, pour la modification n°1 du Plan local d'urbanisme de la commune de Bonnac-la-Côte concernant le reclassement d'une zone AUs constituant une réserve foncière d'urbanisation à long terme en zone agricole et à modifier le règlement écrit et le règlement graphique afin de permettre le changement de destination des bâtiments identifiés en zones agricole et naturelle et d'identifier un nouveau bâtiment, conformément à l'article L.151-11 du code de l'urbanisme.

Toute information concernant le dossier peut être demandée auprès de Monsieur le Président de Limoges Métropole, 19, rue Bernard Palissy, 87000 LIMOGES. (Tél. : 05 55 10 66 85 ; courriel : urbanisme-plu@limoges-metropole.fr).

COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

M. Bernard CROUZEVALLE, Directeur adjoint à La Poste, en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour mener l'enquête susvisée, par décision de Monsieur le Vice-Président du Tribunal Administratif de Limoges du 27 juillet 2025.

DURÉE DE L'ENQUÊTE

L'enquête publique se déroulera du **lundi 06 octobre 2025 à partir de 09h00 au lundi 20 octobre 2025 jusqu'à 16h30 inclus, soit pendant 15 jours consécutifs.**

COMPOSITION DU DOSSIER

Le dossier soumis à enquête publique est constitué conformément à l'article R.153-8 du code de l'urbanisme et à l'article R.123-8 du code de l'environnement. Il comprend notamment : les actes administratifs inhérents à la procédure, la notice de présentation du projet (laquelle comprend entre autres des informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête), l'avis conforme de la Mission régionale d'Autorité environnementale (MRAe) ne soumettant pas la procédure à évaluation environnementale et ceux des personnes publiques associées et des organismes consultés.

ACCÈS AU DOSSIER

Pendant toute la durée de l'enquête, un dossier papier sera tenu à la disposition du public, aux jours et heures d'ouverture des bureaux au public :

- À la mairie de Bonnac-la-Côte, située au **10, rue de la Mazelle, 87270 BONNAC-LA-CÔTE**, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 à l'exception du mercredi après-midi, et le samedi matin de 9h00 à 12h00.
- Au siège de Limoges Métropole, (siège de l'enquête publique), situé au **19, rue Bernard Palissy, 87000 LIMOGES**, du lundi au vendredi de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

Ce dossier sera également consultable sur les sites internet de la commune de Bonnac-la-Côte (<http://www.bonnac-la-cote.fr/>), et de Limoges Métropole (<http://www.limoges-metropole.fr/>, onglet « enquête publique »). Toute personne pourra, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de Limoges Métropole.

PARTICIPATION DU PUBLIC ET PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations :

- Sur des registres tenus à la disposition du public, à la mairie de Bonnac-la-Côte (10, rue de la Mazelle, 87270 BONNAC-LA-CÔTE), et au siège de Limoges Métropole (19, rue Bernard Palissy, 87000 LIMOGES), aux jours et heures d'ouverture au public ;
- Par courrier, à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur, à l'adresse suivante : Limoges Métropole, 19 rue Bernard Palissy, 87000 LIMOGES ;
- Par courrier électronique, à l'adresse suivante : enquete-m1-bonnac-la-cote@limoges-metropole.fr

Les observations reçues par voie électronique seront consultables sur le site internet de Limoges Métropole (<http://www.limoges-metropole.fr/>, onglet « Les enquêtes publiques »).

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public :

- **Le lundi 06 octobre 2025 de 09h00 à 12h00, à la mairie de Bonnac-la-Côte** (10 rue de la Mazelle, 87270 Bonnac-la-Côte) ;
- **Le lundi 20 octobre 2025 de 14h00 à 17h00, à la mairie de Bonnac-la-Côte** (10, rue de la Mazelle, 87270 Bonnac-la-Côte)

ISSUE DE L'ENQUÊTE

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur, transmis au Président de Limoges Métropole dans un délai de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête publique, seront tenus à la disposition du public pendant un an à la Préfecture de la Haute-Vienne, au siège de Limoges Métropole et à la mairie de Limoges, ainsi que sur leurs sites internet.

La procédure de modification n°1 du PLU de Bonnac-la-Côte, dont le projet sera éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier, des observations du public et du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, sera soumise au conseil communautaire de Limoges Métropole pour approbation.

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE BONNAC-LA-CÔTE

OBJET DE L'ENQUÊTE ET PERSONNE PUBLIQUE RESPONSABLE

Par arrêté n°27036 en date du 12 septembre 2025, le **Président de Limoges Métropole a ordonné l'ouverture d'une enquête publique**, pour la modification n°1 du Plan local d'urbanisme de la commune de Bonnac-la-Côte concernant le reclassement d'une zone AUs constituant une réserve foncière d'urbanisation à long terme en zone agricole et à modifier le règlement écrit et le règlement graphique afin de permettre le changement de destination des bâtiments identifiés en zones agricole et naturelle et d'identifier un nouveau bâtiment, conformément à l'article L.151-11 du code de l'urbanisme.

Toute information concernant le dossier peut être demandée auprès de Monsieur le Président de Limoges Métropole, 19, rue Bernard Palissy, 87000 LIMOGES. (Tél. : 05 55 10 66 85 ; courriel : urbanisme-plu@limoges-metropole.fr).

COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

M. Bernard CROUZEVIALLÉ, Directeur adjoint à La Poste, en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour mener l'enquête susvisée, par décision de Monsieur le Vice-Président du Tribunal Administratif de Limoges du 27 juillet 2025.

DURÉE DE L'ENQUÊTE

L'enquête publique se déroulera du **lundi 06 octobre 2025 à partir de 09h00 au lundi 20 octobre 2025 jusqu'à 16h30 inclus, soit pendant 15 jours consécutifs.**

COMPOSITION DU DOSSIER

Le dossier soumis à enquête publique est constitué conformément à l'article R.153-8 du code de l'urbanisme et à l'article R.123-8 du code de l'environnement. Il comprend notamment : les actes administratifs inhérents à la procédure, la notice de présentation du projet (laquelle comprend entre autres des informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête), l'avis conforme de la Mission régionale d'Autorité environnementale (MRAe) ne soumettant pas la procédure à évaluation environnementale et ceux des personnes publiques associées et des organismes consultés.

ACCÈS AU DOSSIER

Pendant toute la durée de l'enquête, un dossier papier sera tenu à la disposition du public, aux jours et heures d'ouverture des bureaux au public :

- À la mairie de Bonnac-la-Côte, située au **10, rue de la Mazelle, 87270 BONNAC-LA-CÔTE**, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 à l'exception du mercredi après-midi, et le samedi matin de 9h00 à 12h00.
- Au siège de Limoges Métropole, (siège de l'enquête publique), situé au **19, rue Bernard Palissy, 87000 LIMOGES**, du lundi au vendredi de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

Ce dossier sera également consultable sur les sites internet de la commune de Bonnac-la-Côte (<http://www.bonnac-la-cote.fr/>), et de Limoges Métropole (<http://www.limoges-metropole.fr/>, onglet « enquête publique »). Toute personne pourra, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de Limoges Métropole.

PARTICIPATION DU PUBLIC ET PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations :

- Sur des registres tenus à la disposition du public, à la mairie de Bonnac-la-Côte (10, rue de la Mazelle, 87270 BONNAC-LA-CÔTE), et au siège de Limoges Métropole (19 rue Bernard Palissy, 87000 LIMOGES), aux jours et heures d'ouverture au public ;
- Par courrier, à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur, à l'adresse suivante : Limoges Métropole, 19 rue Bernard Palissy, 87000 LIMOGES ;
- Par courrier électronique, à l'adresse suivante : enquete-m1-bonnac-la-cote@limoges-metropole.fr

Les observations reçues par voie électronique seront consultables sur le site internet de Limoges Métropole (<http://www.limoges-metropole.fr/>, onglet « Les enquêtes publiques »).

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public :

- **Le lundi 06 octobre 2025 de 09h00 à 12h00, à la mairie de Bonnac-la-Côte** (10 rue de la Mazelle, 87270 Bonnac-la-Côte) ;
- **Le lundi 20 octobre 2025 de 14h00 à 17h00, à la mairie de Bonnac-la-Côte** (10, rue de la Mazelle, 87270 Bonnac-la-Côte)

ISSUE DE L'ENQUÊTE

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur, transmis au Président de Limoges Métropole dans un délai de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête publique, seront tenus à la disposition du public pendant un an à la Préfecture de la Haute-Vienne, au siège de Limoges Métropole et à la mairie de Limoges, ainsi que sur leurs sites internet.

La procédure de modification n°1 du PLU de Bonnac-la-Côte, dont le projet sera éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier, des observations du public et du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, sera soumise au conseil communautaire de Limoges Métropole pour approbation.